

**2015-10-05 :** Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 5 octobre 2015 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Madame Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies. Madame Julie Ricard a avisé de son absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

## **ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est convenu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

## **PROCÈS-VERBAUX**

---

**15-1001 :** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel que soumis.  
Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **SUIVI**

---

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur l'approbation par le ministère des Transports du règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, l'installation de nouveaux panneaux de signalisation sur la rue St-Jean et l'aménagement du terrain concerné par le futur parc Landry.

Les citoyens sont également informés du travail effectué cet été par la Coopérative jeunesse de services.

## **DEMANDES SPÉCIALES**

---

Aucune demande spéciale n'est formulée par les membres de l'assistance.

## **RÈGLEMENTATION**

---

**15-1002 :** **Adoption du règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61. Ce règlement vise notamment à permettre l'usage d'un commerce de vente et d'entretien d'équipements, de machineries et de fournitures agricoles dans la zone AR-6. Le règlement vise également à augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments résidentiels ainsi qu'à agrandir la zone H13 et y modifier le nombre de logements permis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## DÉCISIONS

---

**15-1003 :** **Demande d'indemnisation pour la cueillette du courrier et des dépôts à la Caisse**

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit abrogée la résolution n° 13-1014. Il est plutôt résolu que soit autorisé un montant forfaitaire de 10 \$ par semaine travaillée en guise de dédommagement pour l'utilisation d'un véhicule personnel pour la cueillette du courrier et les dépôts à la caisse Desjardins de l'Est de Drummond. Ledit dédommagement sera versé à la personne en charge de cette tâche et sera effectif à compter de la semaine du 5 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1004 :** **Adoption de la Politique salariale 2016-2020**

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit adoptée la Politique salariale 2016-2020 telle que présentée. La Politique salariale prévoit notamment une augmentation salariale de 2 % par année pour les cinq (5) années de l'entente ainsi qu'une contribution de l'employeur pour les participants au Régime Volontaire d'Épargne-Retraite (RVER) équivalente à 1.5 % du salaire brut. La nouvelle politique prévoit également une contribution de l'employeur équivalente à 50 % de la cotisation de l'employé aux assurances collectives.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1005 :** **Désignation d'un administrateur pour le Régime Volontaire d'Épargne-Retraite**

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite stipulant que tout employeur comptant cinq employés visés ou plus à son service doit souscrire obligatoirement à un Régime Volontaire d'Épargne-Retraite (RVER) et inscrire automatiquement ces employés audit régime;

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité de la Politique salariale 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique permettra la mise en place d'un Régime Volontaire d'Épargne-Retraite (RVER) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un administrateur offrant ledit régime;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit désignée l'institution Desjardins Assurances à titre d'administrateur du Régime Volontaire d'Épargne-Retraite (RVER) pour la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1006 :** **Modification d'un contrat de travail – Coordonnatrice en loisirs**

Le maire Simon Boucher se retire temporairement puisque cette décision concerne un membre de sa famille. Le maire suppléant Patrice Pinard préside l'assemblée pour ce point.

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit révisé le contrat de travail de Madame Élisabeth Boucher, coordonnatrice en loisirs, afin que le nombre d'heures rémunérables par semaine passe de 35 à 38 heures durant les périodes d'activités hivernales et de camp de jour, soit pour les mois de janvier, février, juin, juillet et août. La présente modification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1007 : Deuxième versement annuel pour les services de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit autorisé le deuxième versement à hauteur de 56 189 \$ de la somme payable pour l'année 2015 pour les services de la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1008 : Remboursement annuel au fonds de roulement**

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit renfloué le fonds de roulement d'un montant de 21 158.57 \$ pour l'année 2015. Ce montant correspond à la somme du troisième versement (4 952.20 \$) des cinq prévus pour le remboursement de l'emprunt pour l'achat du camion Ford F-150 et du dernier versement (10 000 \$) pour l'achat des bacs bruns. Le montant renfloué répond également au premier versement (2 106.37 \$) des trois prévus pour l'achat des chaises du centre communautaire ainsi qu'au premier versement (4 100 \$) des dix prévus pour le règlement sur la coupe de bois, rendant le solde disponible au fonds de roulement à 98 982.88 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1009 : Montant affecté à la Fête des bénévoles**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit affecté un montant de 1 200 \$ pour l'organisation de la Fête des bénévoles qui se tiendra en décembre prochain. Le montant affecté absorbera les coûts de la réception et les différents cadeaux offerts aux bénévoles. Une commandite sera également demandée à la Caisse Desjardins des Bois-Francs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1010 : Réparation d'un tronçon de trottoir sur la rue Principale**

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisé l'achat de trois mètres cubes (3 m<sup>3</sup>) de béton de qualité 32 Mpa Gu auprès de l'entreprise Béton 34 au coût de 435 \$ taxes en sus pour la réparation d'un tronçon de trottoir d'une longueur de 8.5 mètres sur la rue Principale. Les travaux de réfection seront effectués en régie interne et le coffrage nécessaire pour lesdits travaux sera prêté par Monsieur Martin Plante.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1011 : Achat de pneus et vérification pour la remorque**

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit autorisé l'achat et la pose de quatre (4) pneus pour la remorque auprès de l'entreprise Remorque 122 au coût de 280 \$ taxes en sus. Il est de plus résolu d'effectuer un entretien complet de la remorque ainsi que de faire l'acquisition d'une roue supplémentaire auprès de ladite entreprise au coût de 240 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1012 : Corporation de développement socio-économique de Sainte-Clotilde-de-Horton – Rédaction des projets de règlements généraux**

CONSIDÉRANT QU'une demande de constitution en personne morale à but non lucratif a été transmise au Registraire des entreprises du Québec en vue de la création de la Corporation de développement socio-économique de Sainte-Clotilde-de-Horton;

CONSIDÉRANT QU'une première assemblée des membres doit être tenue dans les six (6) mois suivant la date de constitution de ladite corporation;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ladite corporation devront adopter ses règlements généraux lors de ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats a été mandaté afin de préparer les projets de règlements généraux devant être présentés auxdits membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soient adoptées les propositions suivantes en vue de la rédaction des projets de règlements généraux devant être présentés aux membres lors de l'assemblée de fondation de la Corporation de développement socio-économique de Sainte-Clotilde-de-Horton :

- La Caisse Desjardins des Bois-Francis est désignée à titre d'institution financière de ladite corporation;
- La firme RDL Lamontagne Proulx Inc. est désignée à titre de vérificatrice des comptes de ladite corporation;
- Le conseil d'administration est composé de sept (7) membres dont trois (3) sont issus du Conseil municipal et un (1) est issu du milieu agroforestier;
- Un membre de ladite corporation ou un candidat à un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration doit remplir les mêmes conditions d'éligibilité établies pour un candidat aux élections municipales en vertu de la Loi sur les élections et les référendums.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1013 : Inscription à la Rencontre d'automne 2015 – Expo BIBLIO**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soient autorisées Mesdames Nathalie Talbot, conseillère, et Lise Désilets, responsable de la bibliothèque, à participer à la Rencontre d'automne 2015 – ExpoBIBLIO organisée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie. L'évènement aura lieu le 17 octobre prochain à l'Académie Les Estacades à Trois-Rivières. Les frais d'inscription, au coût de 25 \$ par participant, et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1014 : Participation à la formation Supervision de l'installation des collerettes étanches autour des puits**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit autorisé Monsieur Gervais Pedneault, inspecteur municipal, à participer à la formation Supervision de l'installation des collerettes étanches autour des puits, octroyée par le département de formation continue du Cégep de Thetford Mines, dans le cadre de la mise en application de l'article 19 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Le coût d'inscription pour la formation, qui se tiendra en ligne le 14 octobre prochain, est de 125 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1015 : Demande des résidents de la route Île Lemire**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit acceptée la demande des résidents de la route Île Lemire afin que la municipalité puisse payer les factures pour l'entretien et la réparation du pont de l'Île Lemire et que soit redistribué aux propriétaires des lots de ladite île le coût net des travaux d'entretien à part égale sur le compte de taxes 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1016 : Demande de partenariat pour la 1<sup>re</sup> édition de la Fête d'Halloween**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit acceptée la demande de partenariat des Loisirs Ste-Clotilde afin d'affecter un budget de 250 \$ pour l'achat de colliers lumineux et de bonbons dans le cadre de la 1<sup>re</sup> édition de la Fête d'Halloween.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1017 : Demande d'aide financière au programme Mise en valeur du patrimoine bâti**

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit transmise une demande d'aide financière au programme Mise en valeur du patrimoine bâti de la MRC d'Arthabaska pour l'acquisition de deux (2) panneaux d'interprétation qui seront installés au futur parc Landry ainsi qu'au coin de la rue de l'Église et la rue Principale. Il est de plus résolu que soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles ainsi qu'à respecter les conditions et modalités dudit programme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1018 : Renouvellement contrat Gesterra 2016-2020 – Collectes des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif à la gestion des matières résiduelles entre la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton et Gesterra arrive à échéance le 31 décembre 2015 et qu'un renouvellement de l'entente doit s'effectuer;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis de modifier la fréquence des collectes des matières recyclables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis d'apporter certains changements quant au nombre et à la fréquence des collectes des conteneurs métalliques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit demandé à Gesterra d'apporter les modifications suivantes au prochain contrat relatif à la gestion des matières résiduelles 2016-2020 :

- Une (1) cueillette par trois (3) semaines des déchets pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;
- Une (1) cueillette par deux (2) semaines des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;
- Une (1) cueillette par trois (3) semaines des matières putrescibles pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et du 15 octobre au 30 novembre;
- Une (1) cueillette par deux (2) semaines des matières putrescibles pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 14 octobre;
- Effectuer une collecte saisonnière seulement (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) pour le conteneur métallique pour recyclage numéro 6986-2-2 (12e rang) 4 verges;
- Effectuer une collecte saisonnière seulement (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) pour les conteneurs métalliques à déchets numéro 6986-2-1 (12e rang) 2 verges, numéro 6986-11-1 (route Therrien) 2 verges et numéro 6986-4-1 (route Lemire 2) 2 verges;
- Enlever un (1) conteneur métallique à déchets numéro 6986-8-1 (route Gélinas) 6 verges et les conteneurs métalliques à déchets numéro 6986-9-1 (route Gélinas été) 4 verges, numéro 6986-13-1 (chemin St-Jacques) 2 verges et numéro 6986-7-1 (5e rang) 2 verges.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-1019 : Confection et impression du calendrier 2016 des collectes pour la gestion des matières résiduelles**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit retenue la soumission de l'entreprise Paparmane pour la confection et l'impression du calendrier 2016 des collectes pour la gestion des matières résiduelles au coût de 245 \$ taxes en sus. L'offre inclut le design graphique et l'impression de 900 calendriers de format 8 ½ x 5 ½ en carton 4 couleurs recto verso.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-1020 :

**Aide financière à l'entreprise Clinique Provencher & Desgens**

CONSIDÉRANT QU'une offre de l'entreprise Clinique Provencher & Desgens a été soumise à la Caisse Desjardins des Bois-Francs au montant de 95 000 \$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 63, rue Principale, sur le lot 204-2 du cadastre du canton de Horton, soit l'ancien centre de services de Sainte-Clotilde-de-Horton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente entre la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton et la Caisse Desjardins des Bois-Francs, tout montant équivalent à la différence entre le prix de vente et la valeur au livre dudit bâtiment doit être remis directement à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut, par résolution, accorder une aide financière n'excédant pas 100 000 \$ à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit accordée une aide financière à l'entreprise Clinique Provencher & Desgens d'un montant forfaitaire de 20 000 \$ pour la relocalisation de ladite entreprise au bâtiment du 63, rue Principale, sur le lot 204-2 du cadastre du canton de Horton, soit l'ancien centre de services de Sainte-Clotilde-de-Horton de la Caisse Desjardins des Bois-Francs. Il est de plus résolu que ladite aide soit conditionnelle à l'acceptation par la Caisse Desjardins des Bois-Francs de l'offre soumise par l'entreprise Clinique Provencher & Desgens pour l'acquisition dudit bâtiment au montant de 95 000 \$. Le vote est demandé par le conseiller Yanick Blier. Le résultat du vote est de quatre conseillers en faveur et un conseiller contre. La proposition est retenue.

Adopté à la majorité des conseillers.

**CORRESPONDANCE**

---

Le maire Simon Boucher fait lecture de la lettre datée du 28 septembre 2015 du ministre Robert Poëti relativement à l'acceptation de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ) transmise par la municipalité.

**ADOPTION DES COMPTES**

---

15-1021 :

**Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires**

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 127 042.08 \$, dont 12 706.12 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

---

Secrétaire-trésorier

**VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Madame Annie-Pascale Leclerc demande à ce que la municipalité veille à installer de meilleurs panneaux d'indication lors de prochains travaux de voirie.

Monsieur Paul-Émile Lupien souligne la décision de la Commission de toponymie à changer notamment le nom de la rivière du Nègre et demande à la municipalité la possibilité de conserver ce nom.

Monsieur Jacques Lampron questionne sur les raisons pour lesquelles la municipalité n'a pas fait l'acquisition du bâtiment de l'ancienne caisse.

Monsieur Jean Gagnon s'informe au sujet de la réparation du tronçon de trottoir sur la rue Principale ainsi que des modalités du règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Monsieur Pascal Lemire interroge au sujet des frais de gestion de la future corporation de développement économique ainsi qu'aux changements apportés pour le contrat relatif à la gestion des matières résiduelles avec Gesterra. Il questionne par ailleurs sur le prix d'achat du terrain concerné pour le futur parc Landry.

Monsieur Richard Béland demande à ce que des démarches soient effectuées envers la propriété située au 7, rue St-Jean.

Sur ce dernier point, le conseiller Patrice Pinard propose que la présente séance soit levée. Il est 21 h 35.

Le maire,

Le secrétaire,

---

Simon Boucher

---

Matthieu Levasseur

